famille & provence
SOLUTIONS D'HABITAT

DATE 28/07/2026

OBJET Mise à jour de votre dossier administratif sur APROVALL / R.I.B obligatoire

Madame, Monsieur,

Famille et Provence a désormais le plaisir de vous compter parmi ses fournisseurs. Dans le cadre de la collecte obligatoire des documents réglementaires et attestations exigés, nous avons demandé à la plateforme en ligne Aprovall de gérer pour notre compte la collecte des documents.

Nous mettons à votre disposition la plateforme Aprovall pour compléter votre dossier administratif. L'utilisation de la plateforme (https://declarants.aprovall.com/) est gratuite et vous permet d'y déposer en toute sécurité vos documents.

Soucieux de vous offrir les meilleurs services et plus particulièrement en matière de lutte contre la fraude aux moyens de paiement, vous pourrez y renseigner en toute sécurité et gratuitement vos informations bancaires.
Les RIB ou IBAN partagés par d'autres canaux (mail, courrier, téléphone) ne sont pas acceptés. Il en va de même pour les éventuelles modifications que vous auriez besoin de faire. Seuls les dépôts par cet outil seront pris en compte par Famille et Provence. Nous vous rappelons, par ailleurs, que le R.I.B doit obligatoirement être au nom de votre société.

Nous vous remercions donc, de bien vouloir renseigner sur la plateforme e-Attestations les coordonnées bancaires de votre établissement dès réception du courriel d'invitation. Si vous n'avez pas encore de compte déclarant sur la plateforme Aprovall, vous recevrez un e-mail d'invitation avec vos identifiants provisoires, depuis l'adresse noreply@aprovall.com.

Afin de vous assurer de recevoir les demandes, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse **noreply@aprovall.**com dans votre carnet d'adresses.

Si vous êtes déjà inscrits sur la plateforme Aprovall et que vous avez déjà déposé votre RIB, veuillez vérifier que celui-ci soit toujours valide. En cas de nouvel interlocuteur administratif et financier dans votre organisation, nous vous remercions de nous avertir par courriel à l'adresse service.marches@famille provence.fr .

Vous devez impérativement vous inscrire sur la plateforme et déposer vos documents de manière régulière afin que votre dossier soit complet via la plateforme e-Attestations.
Aucune autre forme d'envoi ne sera prise en compte. La complétude et la mise à jour de vos dossiers sont un préalable essentiel dans notre relation administrative et commerciale.
Nous vous remercions de votre confiance et espérons recevoir un retour assez rapidement afin qu'il n'y ait pas de retard de paiement.

Si vous avez besoin d'accompagnement dans le dépôt des documents sur la plateforme Aprovall, l'équipe support d'Aprovall est à votre disposition. Nous vous invitons à solliciter l'aide en ligne depuis votre compte déclarant, via le bouton "J'ai une question" en bas à droite de votre écran. Comptant sur votre coopération.